

ANNEXE 1 : DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Nom/raison sociale :

N° de contremarque :

N° PACAGE :

Adresse :

Adressé à Monsieur le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

Adresse DAAF

OBJET : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES SUITE A L'OURAGAN MARIA DU 18 ET 19 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Directeur,

Suite au passage de l'ouragan « Maria » du 18 et 19 septembre 2017, mon exploitation sise sur la commune de

a subi des pertes de récolte de bananes importantes estimées à kg.

Aussi, au titre des circonstances exceptionnelles visées au chapitre 1.4.4 du Programme POSEI France consolidé portant mesures spécifiques en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques de l'UE et au chapitre 5.3 de la décision GC-03 du 4 mai 2016 modifiée, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ces pertes de récolte de banane pour l'attribution de l'aide POSEI 2018 et leurs conséquences pour les aides POSEI 2019 et 2020.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à , le

Cachet de l'OP

Signature du producteur

Pièce jointe : *synthèse de la déclaration de pertes au titre du fonds de secours des Outre-mer, **OU** déclaration de perte de circonstances exceptionnelles liée à l'ouragan Maria.*